

Livret handicap

L'IRIS, Institut de relations internationales et stratégiques, est le seul think tank du paysage français qui a créé sa propre école, IRIS Sup', en 2002.

Depuis sa création, notre mission à IRIS Sup' est d'accompagner tous nos étudiants y compris celles et ceux en situation de handicap à accomplir leurs objectifs professionnels. Très attachées à nos valeurs — indépendance, diversité et rigueur intellectuelle, transparence, pédagogie,

dialogue — les équipes de l'IRIS et de son école IRIS Sup' ont particulièrement à cœur de lutter contre toute forme de discrimination.

Au sein de nos promotions, nous avons toujours accueilli des étudiants en situation de handicap et nous nous sommes efforcés d'adapter la formation pour répondre à leurs besoins. Entre 2021 et 2025, IRIS Sup' a accompagné 83 étudiants ayant des besoins spécifiques.

Nous restons à votre écoute !



PASCAL BONIFACE
DIRECTEUR DE L'IRIS

Locaux handi-accessibles

IRIS Sup' – école du think tank IRIS (Institut de relations internationales et stratégiques) est en conformité avec les critères d'égalité pour tous pour l'accès à la formation (cf. Article D 6112-3 & Décret 2008-244).

L'IRIS dispose de ses propres locaux (2 bis, rue Mercœur, Paris 75011), accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos parcours de formation sont adaptables aux différents types de handicap.

L'IRIS est un établissement de catégorie 5. Le registre d'accessibilité

(correspondant à l'arrêté du 19 avril 2017) est disponible sur notre site internet.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur iris-sup.org > Les locaux / Accessibilité

Respect des règles ERP (registre de sécurité)

- Seuil d'assujettissement ≥ 200 personnes (200 sur 1 niveau / 100 RDC et 100 R+1)
- Risques incendie
- Registre de sécurité
- Aération et assainissement

- Interdiction de fumer
- Superficie des salles

Ascenseurs, portes larges, salles et amphithéâtre modulables peuvent être adaptés, au cas par cas, aux besoins des étudiants handicapés

Accessibilité des PMR (arrêté du 19 avril 2017)

- Les escaliers et rampes d'accès
- Les circulations (couloir, chemin extérieur)
- Les sanitaires
- L'éclairage et l'acoustique

Un suivi adapté aux besoins de chacun

De la candidature à l'admission, la référente handicap se tient à disposition pour étudier les besoins spécifiques et les solutions à mettre en œuvre, et notamment :

- organisation d'ateliers de méthodologie supplémentaires

- des ressources documentaires sont disponibles en ligne grâce à un abonnement CAIRN qui donne accès à de nombreuses revues
- un aménagement des modalités générales d'évaluation des connaissances et des compétences



CONTACT

Laurence Thomasset

Référente handicap à IRIS Sup'



ADRESSE

IRIS Sup'
2 bis rue Mercoeur, 75011 Paris
5^e étage



HORAIRES

- Lundi : 9h30–16h30
- Mardi–Vendredi : 9h30–19h



COORDONNÉES

handicap@iris-france.org
+33 (0)1 53 27 60 65

Formations en présentiel

Les promotions ne dépassant pas 45 étudiants, chacun fait l'objet d'une attention particulière. Chaque promotion est suivie par différents intervenants : au côté du responsable pédagogique, un responsable administratif accompagne les étudiants dans leur quotidien. Conseils, encouragements, démarches administratives, les étudiants trouveront toujours l'aide nécessaire.

Les stagiaires de la formation continue sont particulièrement suivis, pour les accompagner dans leurs démarches de prise en charge avant la rentrée et pendant leur scolarité.

Un étudiant en situation de handicap bénéficie tout au long de l'année d'une personne référente chargée de définir ses besoins d'adaptation (locaux, cours, examens) et de relayer l'information. La généralisation progressive d'une offre à distance peut être, dans certains cas, une solution à étudier pour suivre les enseignements d'IRIS Sup'.

Formations à distance

Les étudiants font l'objet d'un triple accompagnement :

- technique : prise en main des outils et des plateformes d'enseignement à distance
- accompagnement quotidien : conseils d'organisation, encouragements,

réponse à toutes questions ou difficultés rencontrées

- méthodologique : soutien collectif et/ou individuel

Les étudiants en situation de handicap peuvent faire l'objet d'un accompagnement spécifique et d'un aménagement des modalités d'évaluation (entretiens individuels, aide méthodologique renforcée, tiers temps aux examens ou encore présentation de tous les supports de cours dans la police Comic sans MS, en caractère 14 pour les personnes atteintes de dyspraxie). Les échanges ont lieu par mail, par le biais de la plateforme, mais aussi par téléphone ou Zoom, selon les besoins de chacun.

Être accompagné en Île-de-France

Structures spécialisées

De nombreuses structures chargées de l'accompagnement du handicap existent en Île-de-France. Elles peuvent vous aider à trouver des financements et à vous insérer professionnellement. IRIS Sup' vous accompagne pour vous référer les structures habilités à votre demande :

- L'Agefiph
[☎ agefiph.fr](http://agefiph.fr) > Personne handicapée
- La Maison départementale des personnes handicapées de Paris (MDPH) et ses partenaires institutionnels et associatifs.
[☎ handicap.paris.fr](http://handicap.paris.fr) > Démarches MDPH
- Le Service social polyvalent de proximité (SSP) du 11e arrondissement
[☎ paris.fr](http://paris.fr) > [Service social de proximité du 11e arrondissement](#)
- L'Allocation adulte handicapé (AAH)
[☎ aide-sociale.fr](http://aide-sociale.fr) > Aides à la santé > L'AAH ou Allocation Adultes Handicapés
- La Carte mobilité inclusion (CMI)
[☎ service-public.fr](http://service-public.fr) > Fiches pratiques par thème > Transports-Mobilité > Cartes de transport > Carte mobilité inclusion (CMI)

Références complémentaires

- Centre de ressources
[☎ cramif.fr](http://cramif.fr) > Escavie
- Visualisez des appartements virtuels avec Escavie Maison virtuelle
[☎ cramif.fr](http://cramif.fr) > Escavie Maison Virtuelle

